



DAMMARIE
28360

**COMPTE RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL**
du 14 décembre 2021

Le 14 décembre 2021, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire

Présents : Jean-Philippe BERTO, Stéphane BOUCHER, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Frédéric DUTRIEZ, Marie-Pierre LEROY, Denis LETOURNEUR, Annick LHERMITTE, Martial MARAIS, Angélique THOUZET, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

Absents excusés : Sophie ALLIMONIER, Robert ALÉPÉE, Claire CHANTARD (pouvoir à A. LHERMITTE), Gwenaëlle JAFFRÉ, Paula LEBEAU, Frédéric LEZIN, Nathalie LEZIN (pouvoir à M.P. LEROY),

Absent : Jean-François RICHARD

A été nommé secrétaire : Angélique THOUZET

Convocation du 06 décembre 2021

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un référent au Contrat Local de Santé
- Autorisation d'engagement de dépenses en investissement sur l'exercice 2022
- Instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire du personnel) et abrogation de l'ancien régime
- Informations et questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

NOMINATION D'UN REFERENT AU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de contractualisation porté conjointement par l'ARS28 et Chartres Métropole. Il fédère l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels, élus, population) dans un projet commun au service de la santé des habitants.

Le CLS permet de :

- Mettre en cohérence le programme régional de santé avec les politiques de santé menées par les collectivités,
- Mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé,
- Consolider par un contrat les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée.

Le diagnostic territorial a permis de définir 4 axes de santé prioritaires :

- Promouvoir la santé et le cadre de vie des habitants de Chartres Métropole
- Favoriser l'installation et le maintien durable des professionnels de santé et améliorer l'accès à l'offre de soins et aux droits, pour tous,
- Constituer un bouquet de réponses à la perte d'autonomie et développer l'aide aux aidants,
- Développer la coordination entre les professionnels et une communication adaptée à la population.

Le conseil municipal est sollicité pour nommer, parmi ses membres, un référent au Contrat Local de Santé.

Deux conseillers municipaux étant volontaires pour représenter la commune au CLS, il est décidé que :

- **Monsieur Martial MARAIS sera référent titulaire**
- **Monsieur Jean-Philippe BERTO sera référent suppléant**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT POUR 2022

Dans l'attente du vote du budget 2022, le Code Général des Collectivités Territoriales autorise les communes à engager et mandater des dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au précédent budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser sur la section d'investissement des dépenses dans les limites suivantes :

chapitre 20	
budget primitif	9 708.00 €
crédits reportés	0.00 €
décisions modificatives	0.00 €
TOTAL	9 708.00 €

Autorisation de dépenses sur 2022 sur le chapitre 20	2 427.00 €
---	-------------------

Chapitre 21	
budget primitif	645 270.86 €
crédits reportés	100 428.00 €
décisions modificatives	0.00 €
TOTAL	745 698.86 €

Autorisation de dépenses sur 2022 sur le chapitre 21	186 424.00 €
---	---------------------

Ces crédits seront inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2022.

INSTAURATION DU RIFSEEP

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, c'est le conseil municipal qui fixe le régime indemnitaire du personnel communal, dans la limite de celui dont bénéficient les agents de l'Etat.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), différents décrets sont venus le compléter.

Ce régime indemnitaire remplace tous les régimes précédents.

La commission Ressources Humaines s'est réunie pour travailler sur un projet d'instauration du RIFSEEP en remplacement du régime indemnitaire en place pour les agents de la commune. Ce projet a été soumis à l'avis du Comité Technique qui a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir discuté, décide de le valider. Ce nouveau régime indemnitaire abroge les différentes délibérations prises précédemment sur ce sujet et entrera en vigueur en janvier 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Projets 2022

Le conseil municipal recense les différents projets de travaux à engager à partir de 2022 :

- Ecoles :
 - Construction d'un préau ouvert dans la cour de l'école primaire
 - Peintures intérieures de l'ensemble de l'école maternelle, des couloirs du primaire
 - Rénovation des sanitaires (maternelle et primaire)
 - Rénovation du pignon de la 4^{ème} classe maternelle
 - Rénovation du sol souple dans la cour de l'école maternelle
 - Tableau interactif et ordinateurs dans la nouvelle classe (préfabriquée)
 - Sécurisation des arrêts de bus devant l'école
 - Création ou aménagement d'un parking côté école maternelle
- Eglise :
 - Réfection complète de la toiture
 - Réfection de la voute
 - Restauration du tableau du retable qui nécessite de modifier le plafond de la sacristie
 - Réfection des bancs
 - Remplacement des deux portes
- Réaménagement de la mare d'Ormoy
- Renforcement du chemin « rocade » pour desservir la plateforme SCAEL
- Travaux d'aménagement des vallées d'évacuation des eaux pluviales du côté de la station d'épuration
- Construction d'une pergola et installation d'un store extérieur à la médiathèque
- Construction d'un préau/auvent aux vestiaires rugby
- Installation d'un City Stade
- Toilettes sèches sur le terrain de pétanque du Bois de Mivoye
- Réfection du parking du cimetière
- Réfection des murs du cimetière et de la médiathèque (jardin)
- Acquisition d'un deuxième radar pédagogique
- Réfection de trottoirs
- Modification du PLU

2. Station d'épuration

Madame LHERMITTE donne l'information donnée par Chartres Métropole au sujet du devenir de la station d'épuration. Comme 4 autres sur le territoire de Chartres Métropole, elle est appelée à disparaître d'ici 2023. Les eaux usées seront transportées et traitées à la station d'épuration de Mainvilliers.

Le site de la station d'épuration pourrait devenir une lagune réservoir des eaux pluviales. Le débat reste ouvert.

3. Discipline à l'école

Devant les problèmes récurrents d'indiscipline ou de comportement inadéquat de certains enfants de l'école élémentaire, tant en classe que lors des services périscolaires, Jean-Philippe BERTO, Martial MARAIS et Mme LETOURNEUR, directrice, sont intervenus dans chaque classe pour :

- Rappeler les mesures liées au protocole sanitaire et leurs nécessités et objectifs (Mme Letourneur)
- Rappeler la nécessité du respect des autres (adultes et enfants) et du matériel (MM. Berto et Marais)

Cette intervention sera renouvelée régulièrement tout au long de l'année.

Dans le même esprit de pédagogie, les parents d'élèves ont édité un flyer à destination des parents pour les informer du comportement de certains enfants et les inviter à la réflexion.

4. Cérémonie des vœux

Il est décidé, au vu de la situation sanitaire de sursoir cette année encore à la cérémonie des vœux du Maire, initialement prévue le samedi 8 janvier 2022.

5. Prochaines dates :

- Lundi 24 janvier 2022 : conseil municipal
- Samedi 5 mars 2022 : visite des bâtiments et du patrimoine communal pour les conseillers municipaux

L'ordre du jour est épuisé, aucune autre question n'est posée, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
Annick LHERMITTE,

